

Histoire moderne et contemporaine du politique

M. Pierre ROSANVALLON, professeur

Leçon inaugurale

La leçon inaugurale a été prononcée le 28 mars 2002.

Cours : Les corps intermédiaires dans la démocratie

Les quatorze séances de ce premier cours se sont déroulées à partir du 29 avril 2002. Leur objet a été de réexaminer l'histoire des corps intermédiaires en France à partir d'une critique de la notion de « jacobinisme ». Outre la reconstruction de l'histoire de cette notion, qui apparaît au XIX^e siècle pour qualifier un supposé modèle hexagonal au-delà de la référence précise à un groupe révolutionnaire, le cours s'est surtout attaché à souligner la tension entre dénégation et valorisation des corps intermédiaires dans la culture politique française. Si la France s'était conformée dans les faits à la vulgate de la domination d'un « modèle jacobin », on ne pourrait en effet comprendre comment les syndicats, les associations ou les partis auraient pu voir le jour. D'où, trop souvent, le divorce entre une histoire sociale qui traite pratiquement de la vie de la société civile et une histoire des idées ou une histoire institutionnelle qui décrivent une autre France, figée dans un idéal centralisateur. Pour sortir de cette impasse, on a d'abord substitué à la notion vague, et en même temps trop étroitement connotée historiquement, de jacobinisme celle de *culture politique de la généralité*. Après en avoir décrit les différentes dimensions et précisé les origines, on a montré comment elle avait été constamment « mise à l'épreuve ».

La première partie du cours a été consacrée à une analyse de cette culture politique de la généralité fondant dès 1789 en France le déni des corps intermédiaires. Elle a été explorée dans ses trois principales dimensions : comme forme sociale (la célébration du « grand tout national »), comme qualité politique (la foi dans les vertus de l'immédiateté), et comme procédure (le culte de la loi).

La généralité est d'abord appréhendée comme une *forme sociale*. Le rejet des corps intermédiaires et l'aspiration à l'avènement d'une société Une ont constitué dès 1789 le trait majeur de la culture politique révolutionnaire. « Il n'y a plus de corporation dans l'État ; il n'y a plus que l'intérêt particulier de chaque individu et l'intérêt général. Il n'est permis à personne d'inspirer aux citoyens un intérêt intermédiaire, de les séparer de la chose publique par un esprit de corporation ». Ces formules de Le Chapelier, prononcées à l'été 1791 au moment où les corporations sont officiellement abolies, ont symbolisé ce face à face des individus et de l'État que les constituants appelaient de leurs vœux. Le rejet de la société d'ordre et de corps procède de cette vision. Il ne découle pas principalement de revendications économiques ou juridiques qui se seraient superposées. Il accompagne d'abord l'avènement d'un nouvel imaginaire collectif, d'une représentation inédite de l'être ensemble qui fait dire à des pétitionnaires parisiens : « Nous n'avons qu'un seul désir : nous perdre dans le grand tout ». Pour s'arracher aux pesanteurs « gothiques » du passé et aux menaces de la division, la nation doit donc s'affirmer comme une totalité homogène et autosuffisante, irréductible à quelque composant intermédiaire que ce soit. Nous avons particulièrement souligné dans ce contexte la polysémie du terme de corporation. Loin d'être étroitement référé à une institution productive, il a en effet fini par désigner toute forme de cloisonnement entre les hommes. La question de l'abolition des congrégations religieuses a donné lieu à des développements approfondis, ayant fait l'objet de beaucoup moins de travaux que les questions connexes de l'abolition des jurandes ou de la division du territoire.

Le concept de *polarisation* a été introduit à ce stade pour rendre compte d'une vision de la société tendue entre les deux pôles de l'individu et du « grand tout », les diverses structures intermédiaires étant *a priori* suspectées de contrarier ou de parasiter l'accès à la généralité. Cette polarisation a produit des effets très profonds. Elle a d'abord conduit à disqualifier l'idée même de « social ». Mais elle a aussi, de façon presque plus radicale, quoique moins visible, marqué de son empreinte les rapports entre les hommes et les femmes en empêchant de considérer la différence sexuelle comme constitutive du social, contribuant du même coup à une exclusion politique prolongée du deuxième sexe. On a parallèlement étudié comment la suppression des corps intermédiaires avait conduit à un redéploiement des affects sociaux. Le « lien de corps » qui donnait sa consistance pratique à l'être ensemble et qui organisait en tout cas les représentations que chacun avait de son rapport aux autres, ne pouvait en effet être simplement remplacé par l'affirmation de l'appartenance à un grand tout, même lorsque celle-ci était magnifiée et sublimée dans le moment de la fête et prenait à cette occasion une forme lisible. Le caractère immanquablement plus abstrait du nouveau lien social « général » appelait pour cette raison presque mécaniquement une contrepartie sensible. D'où l'importance prise par la question de l'amitié et de la fraternité pendant la Révolution. Le nouveau contrat social se double d'une sorte de « contrat sentimental », la chaleur des affections privées étant invitée à

contrebalancer l'abstraction du lien de citoyenneté. C'est dans le cadre d'une *économie générale* du lien social qu'il est ainsi également nécessaire d'appréhender les conséquences de l'abolition des corps intermédiaires.

La généralité a ensuite été appréhendée dans sa dimension de *qualité politique*. Le rejet précédent, que l'on pourrait dire de type sociologique, des corps intermédiaires s'est prolongé sur le terrain proprement politique. Ce sont également les instances susceptibles de concurrencer l'expression légale de la volonté générale qui ont été contestées. Les clubs et les sociétés populaires — on ne saurait encore parler de partis — ont pour cela vu leur rôle fortement discuté. La constitution de « corps intermédiaires politiques » est ainsi considérée comme une menace insupportable pour ce qui fonde le gouvernement représentatif : le monopole de l'expression du collectif ; elle est aussi suspectée de contrecarrer ce qui conditionne l'efficacité de l'État : son unité d'action. Toute instance politique intermédiaire est soupçonnée de corrompre la volonté générale en tendant insidieusement à biaiser son mode de formation. Cette réticence s'est en grande partie superposée avec la critique, tôt entreprise, des représentants comme équivalents d'une nouvelle aristocratie confisquant la voix du peuple. Mais elle ne doit pas être confondue avec elle. Liée à la stigmatisation de l'entropie représentative, la perspective d'une *démocratie directe* renvoie à l'utopie d'un peuple continuellement actif, tout à la fois législateur et magistrat. L'idée d'une *démocratie immédiate* correspond à autre chose. Elle signifie que le peuple peut s'exprimer en corps, comme un ensemble qui fait clairement sens et prend avec évidence forme. La démocratie directe refuse la *délégation*, le principe d'une action et d'une parole pour autrui. La démocratie immédiate, quant à elle, repousse l'*interface*, c'est-à-dire l'institution ou la procédure qui contribue fonctionnellement à une structuration de l'expression collective. Le cours a particulièrement insisté dans cette perspective sur les raisons qui ont conduit à distinguer fortement la liberté de la presse et la liberté d'association. Des développements ont aussi été consacrés, à partir de l'exemple des candidatures électorales, à la question du *tiers organisateur* destiné à opérer la réduction du multiple (les électeurs) à l'un (l'élu).

La généralité a enfin été décrite dans sa dimension *procédurale*. On a présenté dans ce cadre la question du rôle prééminent accordé à la loi pendant la période révolutionnaire. Il est habituel, dans l'historiographie, d'insister sur la dimension proprement libérale de cette « nomophilie » qui oppose banalement les vertus d'un État de règle aux errements d'un pouvoir arbitraire. Il est bien connu que la célébration de la loi participe aussi de la reconnaissance du rôle commandant de la volonté générale dont elle apparaît dorénavant comme l'émanation. Mais le cours a surtout mis l'accent sur une troisième dimension, de type rationaliste, dans laquelle l'idée d'un règne de la loi renvoie à l'univers physocratique dans lequel le bon gouvernement se définit par le fondement rationnel de ses actes et non par les procédures qu'il utilise. Des principes mis en avant par Beccaria dans *Des délits et des peines* au projet de Bentham d'élaborer un *pannomion*, a

couru la même utopie d'un législateur considéré comme un généralisateur-instituteur du social. Cette vision institutrice du législateur ne se dissocie pas de la visée d'un pouvoir capable de saisir entièrement la société, de la mouvoir en ses détails. La philosophie révolutionnaire de la loi trouve là son ressort le plus puissant. Le pouvoir de la généralité qu'elle appelle de ses vœux n'est donc pas uniquement d'ordre procédural. La loi n'est pas seulement une norme efficace et légitime pour les hommes de 1789. Elle est un *opérateur politique*. Elle appelle d'une certaine façon à reconstruire la réalité elle-même en une abstraite vérité. Le prisme de la généralité gomme les aspérités du monde pour constituer ce dernier dans la transparence à son concept. En bannissant tout rapport à la particularité, la loi dessine un monde imaginaire. C'est de là que procèdent notamment la défiance vis-à-vis du pouvoir exécutif, assimilé à une action particulière, qui a si puissamment pesé sur la vie politique française.

Après s'être penché sur les débats entourant la question des origines de cette « généralité utopique » (notamment à propos des rôles respectifs de l'héritage absolutiste et de l'abstraction révolutionnaire), le cours a été consacré dans un deuxième temps à l'exposé d'une recherche portant sur les modalités de « mise à l'épreuve » de cette culture politique de la généralité. À rebours de toutes les visions simplificatrices d'un « jacobinisme » de marbre traversant inchangé les siècles, il a en effet paru opportun de souligner que dès le début du XIX^e siècle il avait été questionné et remis en cause de diverses façons. On s'est particulièrement attaché à montrer comment trois impératifs de sociabilité, de gouvernabilité et de liberté avaient conduit à relégitimer les corps intermédiaires précédemment voués aux gémonies.

C'est d'abord le spectre de la dissolution sociale, qui a hanté la plupart des auteurs du début du XIX^e siècle, qui conduit à remettre à l'ordre du jour la question de l'utilité des corps intermédiaires. L'avènement d'une société d'individus est à la fois perçue comme la conséquence mécanique de l'érection d'un grand tout absorbant les corps intermédiaires et comme le signe de la formation déficiente d'une collectivité dégradée. Pierre Leroux trouve les mots les plus frappants pour qualifier une transformation indissociablement sociale et morale. « La société, écrit-il, n'est plus qu'un "amas d'égoïsme", ce n'est donc plus un corps ; ce sont les membres séparés d'un cadavre. » Mais des formules analogues se trouvent alors partout. Nombreuses sont en conséquence les voix qui appellent à une restauration ou à une réinvention de puissances intermédiaires pour surmonter cette épreuve d'un émiettement du social. La rupture avec la généralité utopique apparaît là radicale chez tous ceux qui appellent particulièrement de leurs vœux la mise en place de véritables pouvoirs locaux (le terme de décentralisation, vite diffusé, apparaît en 1829).

La question des corps intermédiaires revient également à l'ordre du jour sous les espèces d'une interrogation sur le possible rétablissement des corporations qui agite les esprits dès le Consulat. Le marché et la loi apparaissent en effet insuffisants aux yeux de beaucoup pour réguler l'économie et la société et sur-

monter le nouveau désordre des professions. Au grand tout anonyme et insaisissable dans lequel le lien social ne repose que sur des équivalences abstraites et des règles impersonnelles, on veut opposer la consistance visible d'un assemblage de groupes. À la place d'une moderne « science de l'administration » qui ne sait que gérer des nombres (elle est « renfermée dans ces deux mots : peupler et consommer »), beaucoup cherchent à substituer un gouvernement des hommes encadré dans une auto-organisation de groupes naturels ou professionnels. Le but est en quelque sorte de « ré-internaliser » ce que le marché et la loi avaient cherché à externaliser, de réencadrer la politique et le droit dans le social. On a étudié la littérature économique et les revendications sociales qui ont développé ces interrogations, particulièrement ouvertes de 1805 à 1821.

L'interrogation sur les corps intermédiaires découle enfin en troisième lieu des philosophies de la liberté, tant légitimiste que libérale, qui sont élaborées sous la Restauration. Pour les ultras, l'idée de liberté reste alors culturellement associée à celle d'indépendance et d'autonomie des corps composant la société ; elle renvoie de la sorte à toute une appréhension préabsolutiste de la monarchie. L'approche n'est fondamentalement pas très différente dans toute une partie du monde libéral, même si la « mémoire aristocratique » y joue naturellement un rôle beaucoup plus marginal. Cette dernière est en quelque sorte remplacée par une valorisation de la division des pouvoirs comme condition d'un gouvernement constitutionnel. Un Benjamin Constant n'a par exemple cessé d'insister sur cette dimension de « containment » des corps intermédiaires, et tout particulièrement des premiers d'entre eux, les corps locaux. Leur utilité tient pour lui au fait qu'ils ne sont pas seulement des institutions, mais qu'ils font vivre plus largement une certaine *culture* de la liberté.

C'est de ces trois manières que la généralité utopique a été mise en cause, érigeant du même coup indissociablement l'évidence qu'elle constituait en un problème. Le cours s'est enfin attaché dans un dernier temps à analyser comment s'étaient recomposées les formes de cette culture politique de la généralité et réélaborées ses justifications pour faire face à ces différentes épreuves.

P. R.

PUBLICATIONS

— *Leçon inaugurale faite le jeudi 28 mars 2002*, Paris, Collège de France, 2002, 39 p.

— « Fondements et problèmes de l'illibéralisme français » in Th. De Montbrial (éd.), *La France du nouveau siècle*, Paris, PUF, 2002, p. 85-95.

— « L'Amérique, l'Europe et nous », Préface à Thierry Chopin, *La République une et divisible. Les fondements de la fédération américaine*, Paris, Plon, 2002, p. I-V.

— « Sur quelques chemins de traverse de la pensée du politique en France », *Raisons politiques*, vol. I, « *Le moment tocquevillien* », Presses de Sciences Po, 2001, p. 49-62.

— « Les chemins du pouvoir de l'État », in Didier Nourrisson (éd.), *Enseigner l'État*, Lyon, IUFM, 2001, p. 11-21.

— « Toward a philosophical history of the political », in *The History of Political Thought in National Context*, édité par D. Castiglione et I. Hampsher-Monk, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p. 189-203.

— « Guizot », in P. Perrineau et D. Regnié, *Dictionnaire du vote*, PUF, 2001, p. 499-500.

— « Les fondements de l'idée socialiste » in *L'Idée socialiste aujourd'hui*, Paris, Fondation Jean Jaurès - Plon, 2001, p. 27-31.

— « La démocratie inachevée ? » in *Cité. La revue de la nouvelle citoyenneté*, n° 36, 2001, p. 31-38.

PARTICIPATION À DES JURYS DE THÈSE (décembre 2001 à juin 2002)

— Participation au jury de la thèse de Laurent LEMASSON, ayant pour titre : *Les origines de la démocratie libérale moderne : Adam Smith et le tournant économique*, soutenue à l'Université de Paris X-Nanterre, le 1^{er} décembre 2001.

— Participation au jury de la thèse d'Alain CHATRIOT, qui a préparé sa thèse sous ma direction à l'EHESS, intitulée : *Représenter la société. Le Conseil National Économique 1924-1940, une institution entre expertise et négociation sociale*. Soutenue le 10 décembre 2001 à l'EHESS.

— Participation au jury de la thèse de d'Anne KERUEL, ayant pour titre « *Les Sens de la Décentralisation. Pouvoir et frontière depuis 1981* », soutenue à l'Université de Paris IX-Dauphine, le 12 décembre 2001.

— Participation au jury de la thèse de Pietro FINELLI, qui a préparé sa thèse dans le cadre d'une co-tutelle avec L'École des hautes études en science sociales et la Scuola Superiore di Studi Universitari e di Perfezionamento Sant'Anna de Pise (Italie), sous la direction de Madame Barbara Henry et de moi-même. La thèse s'intitule : *L'image du Parlement dans les débats sur la procédure législative en France et en Italie (1818-1920)*. La soutenance a eu lieu à Pise le 26 février 2002.

CONFÉRENCES À L'ÉTRANGER

— Fondation Cini à Venise, 5 septembre 2001 : *Les formes de la démocratie et l'avenir de l'Europe*.

— Université de Buenos-Aires, 12-14 septembre 2001, trois conférences : *La démocratie à l'âge de la mondialisation ; La crise de la représentation politique : histoire d'un problème ; Les transformations de la souveraineté.*

— Université di Tella (Buenos-Aires, Argentine), 15-16 septembre 2001, deux conférences : *L'histoire conceptuelle du politique, problèmes de méthode ; Comment écrire l'histoire de la démocratie.*

— Université de Groningue (Pays-Bas), 14 décembre 2001 : *Towards a philosophical history of the political.*

— École normale supérieure Sant'Anna (Pise, Italie), 26 février 2002 : *Démocratie et citoyenneté.*

— Fondation Botin (Madrid), 11 juin 2002 : *Le problème d'une Constitution politique de l'Europe.*

AUTRES ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES

— Directeur du Centre de Recherches Politiques Raymond Aron, ESA 8036 du CNRS.

— Membre du Conseil scientifique de la Bibliothèque Nationale de France.

— Vice-président du Conseil scientifique de l'Institut für die Wissenschaften vom Menschen (Vienne, Autriche).

— Membre du Conseil d'administration du Center for Policy Studies (Budapest, Hongrie).

— Membre du Conseil d'administration de l'Institute for Human Sciences at Boston University (États-Unis).

— Membre du comité de rédaction de *Contemporary Political Theory* ; du *Journal of Political Ideologies* ; de *The Tocqueville Review*.

— Membre du comité éditorial de *New Policy Network*.

VULGARISATION DE LA RECHERCHE

(articles de presse, interventions à la radio et à la télévision)

— « La société introuvable », *Le Nouvel Observateur*, 16 mai 2002.

— « Le projet social-démocrate est définitivement achevé », entretien dans *Le Monde*, 26-27 mai 2002.

— « Un agent de transformation », *Libération*, 27 mai 2002.

— Entretien, *Enjeux-Les Échos*, juin 2002.

— Entretien *La Croix*, 3 juillet 2002.

— Émission « Les Français sont-ils bien représentés ? », *La Chaîne parlementaire (Public Sénat)*, 22 mars 2002.

- Émission « Pot-au-feu » (Jean Lebrun), *France-Culture*, 2 avril 2002.
- Émission « C'est arrivé demain » (D. Souchier), *Europe 1*, 6 avril 2002.
- Émission « Le Bien commun » (A. Garapon), *France-Culture*, 13 avril 2002.
- Entretien avec J.-P. Elkabach, *Europe 1*, 26 avril 2002.
- Émission « Répliques » (A. Finkelkraut), *France-Culture*, 20 juillet 2002.